

Mehdi BOUBAKER
05.61.50.24.11
paie@univ-tlse2.fr

FICHE DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA MIE (INTERNE : étudiants, associations universitaires, personnel UT2J, autres à préciser) Toute décision d'utilisation de la MIE après 16h30 ou le samedi nécessite l'accord obligatoire du service hygiène et sécurité. En l'absence de cet accord la demande se verra systématiquement refusée.

La demande doit être déposée au minimum : ☐ 48h à l'avance pour la salle de réunion

☐ 7 jours à l'avance pour l'espace de représentation/exposition

ORGANISME – ASSOCIATION :

NOM DU DEMANDEUR :

ETUDIANT UT2J : ☐ PERSONNEL UT2J : ☐ N°carte UT2J:

ADRESSE :

Tél. portable (obligatoire) :/Courriel :

Le demandeur désigné ci-dessus s'engage à :

- **Respecter le Règlement Intérieur de la MIE.**
- **Veiller à la sécurité des biens et des personnes durant la manifestation.**
- **Effectuer le nettoyage et la remise en ordre des locaux.**

DESCRIPTION PRECISE DU PROJET POUR LEQUEL EST FORMULEE LA DEMANDE (objectif, public visé)

.....
.....
.....
.....

DATE DE LA RESERVATION :

NOMBRE MAXIMUM DES PERSONNES PREVUES :

PLAGE HORAIRE DEMANDEE (prévoir le montage et le démontage) :

ESPACE DEMANDE : ☐ espace représentation ☐ espace exposition ☐ salle de réunion
☐ Bureau MIE

Date et signature du demandeur :

Clef MIE

Visiteur 1

☐ Oui ☐ Non

Visiteur 2

☐ Oui ☐ Non

Bureau N° :

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP: ☐ NON ☐ OUI Nombre :

EQUIPEMENT(S) SOUHAITE(S) : ☐ NON ☐ OUI

☐ SONO ☐ VIDEOPROJECTEUR ☐ ECRAN ☐ ORDINATEUR

☐ AUTRE.....

Cadre réservé à l'administration

Décision Pôle des Associations et des Initiatives Etudiantes (PAIE)

☐ Favorable ☐ Défavorable Motif :

Décision Responsable DIVE ou VP COMVU

☐ Favorable

☐ Défavorable

Motif :

Décision RESPONSABLE SERVICE HYGIENE ET SECURITE

☐ Favorable

☐ Défavorable

Motif :